



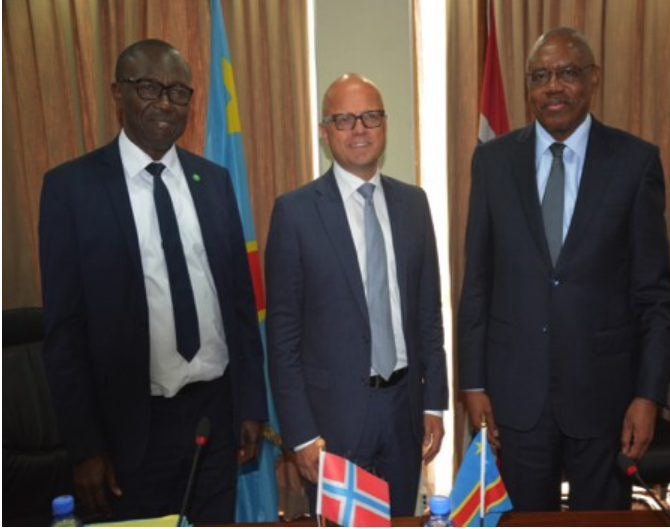
## **LES BAILLEURS DE FONDS DE LA RDC DÉCAISSENT 40 MILLIONS DE DOLLARS APRÈS L'ATTRIBUTION ILLEGALE DE 4 000 KM<sup>2</sup> DE FORÊT À UN CONSEILLER DU PRÉSIDENT KABILA ET À UN DÉPUTÉ NATIONAL**

Un mois seulement après avoir été forcé d'annuler trois contrats de concession d'exploitation forestière signés par son prédécesseur l'année dernière en [violation du moratoire sur l'allocation de nouvelles concessions](#), l'ancien Ministre de l'Environnement de la RDC, Robert Bopolo Mbongeza, a attribué un nouveau permis à un conseiller du Président Joseph Kabila et a donné son feu vert sur l'attribution d'un second à un député national du parti au pouvoir. [1]

Ces attributions, datant du 15 septembre 2016, concernent plus de 4 000 km<sup>2</sup> de forêt (soit la moitié de la taille de la Corse) et interviennent seulement trois semaines après la visite du Ministre norvégien du Climat et de l'Environnement, Vidar Helgesen, à Kinshasa. L'objectif de cette visite était de préparer le [premier versement d'un fonds de protection des forêts congolaises](#) financé à hauteur de 200 millions de dollars par un groupe de bailleurs de fonds mené par la Norvège. La première tranche de 40 millions de dollars de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) a été décaissée en [octobre 2016](#).

Après avoir posé pour les caméras avec Helgesen, Bopolo a en effet attribué une concession de 25 ans d'une superficie de 162 936 hectares dans la province de Tshopo à la société Groupe les Bâtisseurs du Congo (GBC).[2] Le président du conseil d'administration de GBC, Faustin Lokinda Litaléma, est [conseiller chargé de l'Agriculture et du Développement Rural auprès du Président Kabila](#) depuis septembre 2015.[3] Il semble avoir créé la société GBC en 2016.[4] Le contrat signé avec Lokinda indique que ce dernier a effectué un cautionnement de 50 000 dollars pour la concession auprès de la Banque Gabonaise et Française Internationale à Kinshasa.[5]

Le même jour qu'il a signé ce contrat avec Lokinda, le 15 septembre, le Ministre a adressé une lettre à Jacques Mokako Nzeke, député national de la province de la Mongala et membre du parti au pouvoir. Dans ce document, adressé au député en tant que représentant d'une entité qualifiée simplement d'« APC », il autorise l'attribution d'une concession de 239 393 hectares dans la Mongala à « APC », et fixe un délai de 90 jours pour la signature d'un contrat.[6] Greenpeace pense que ce contrat a été signé depuis, mais n'en a pas obtenu la copie. Le 1er avril 2016, Mokako avait demandé l'octroi de quatre concessions.[7] Avant de devenir ministre, Bopolo était député de la province de la Mongala (à l'époque district de la Mongala), et également coordinateur national de la coalition Majorité Présidentielle dans cette même province.



L'ancien Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement durable de la RDC Robert Bopolo Mbongeza (à gauche), le Ministre norvégien du Climat et de l'Environnement, Vidar Helgesen (au centre) et l'ancien Ministre des Finances de la RDC Henri Yav Mulan (à droite) à Kinshasa, le 23 août 2016

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
 Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable  
 CONTRAT DE CONCESSION FORESTIERE N° 002 / 16 du 15 SEPT 2016  
 Issu de la reprise par l'Etat de la forêt autrefois attribuée en vertu du contrat de concession forestière n° 030/11 du 24/10/2011 résilié  
 Le présent contrat de concession forestière est conclu entre:  
 D'une part,  
 Le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable, agissant au nom de la République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « L'Autorité concédante »;  
 Et d'autre part,  
 La Société d'exploitation forestière GROUPE LES BAPTISSEURS DU CONGO s.a.r.l. "GBC SARL", immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier sous le numéro CD/KIN/RCCM/16-B-10.178, représentée par Monsieur Msc. Ir. Faustin LOKINDA LITALEMA, Président du Conseil d'Administration, ayant son siège au n° 15, Avenue Pumbu, Quartier des Cliniques, Commune de la Gombe, Ville Province de Kinshasa, en République Démocratique du Congo, ci-après dénommé « Le Concessionnaire »;  
 En-tête du contrat n°002/16 signé par Bopolo le 15 septembre 2016

Le contrat accordé à la société GBC ainsi que le feu vert donné à l'APC sont des violations du moratoire de 2002 sur l'allocation de nouveaux permis forestiers industriels. [8]

En juillet 2016, Bopolo a réagi aux révélations de l'attribution illégale de concessions par son prédécesseur en déclarant aux médias internationaux que [ces contrats étaient « illégaux »](#), qu'ils avaient de toute évidence été organisés [« en toute clandestinité »](#) et qu'il n'y avait [aucune trace d'eux dans le classement du ministère](#). En fait, il a lui-même signé au moins trois ordres de mission destinés à des membres du personnel du Ministère pour superviser et faciliter la « négociation » des cahiers des charges entre les concessionnaires illégaux et les populations locales.[9]

Depuis les révélations concernant ces contrats en juillet dernier, le gouvernement de la RDC et CAFI ont ignoré les appels répétés des ONG internationales à mettre en place une commission d'enquête indépendante afin de déterminer les responsabilités de [« tous les officiels associés ou impliqués dans la dissimulation de cette violation »](#).

Le prédécesseur de Bopolo, Bienvenu Liyota Ndjoli, [dément](#) le fait que les concessions aient été illégalement accordées et s'appuie sur l'argument selon lequel le moratoire de 2002 n'interdit pas la réattribution des permis qui ont été retournés à l'État et qui avaient été déclarés convertibles à l'issue de la revue légale, financée par les bailleurs de fonds, clôturée en 2009.

Le 8 août 2016, Augustin Matata Ponyo, alors Premier ministre, a donné instruction à Bopolo d'annuler les trois titres attribués par Liyota en 2015. [10] Il a ajouté qu'une fois ces titres annulés, Bopolo devait « approcher l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI) à l'effet de sécuriser notre programme de financement avec cette instance ». Il semble que les bailleurs se soient contentés de cette annulation des titres malgré l'absence de sanctions et ne se soient pas souciés de l'avertissement adressé par les ONG le 22 juillet 2016, qui souligne

la nécessité d'une enquête minutieuse et transparente réalisée par une commission d'enquête indépendante, afin que tous les officiels associés ou impliqués dans la dissimulation de cette violation dans le cadre des contrats passés en 2015, y compris les personnes occupant des responsabilités au plus haut niveau, soient tenus responsables de leurs actes. Toutes les personnes responsables doivent en effet être sanctionnées conformément à la loi : il s'agit d'une première étape cruciale pour mettre fin à l'impunité, au népotisme, à la corruption et à la mauvaise gouvernance qui caractérisent le secteur forestier congolais.

Les ONG demandaient également

une enquête visant à déterminer si d'autres violations du moratoire avaient été commises et, le cas échéant, à s'assurer que ces concessions potentiellement illégales soient également annulées.[11]

Il semble que personne n'ait été tenu responsable des concessions attribuées en 2015 ni de la dissimulation de leur attribution et il n'existe aucune trace des cautionnements qui auraient été versés par leurs bénéficiaires, dont le montant s'élèverait à 150 000 dollars.

Au mois d'octobre, les ONG ont demandé qu'aucune somme ne soit décaissée de la part de CAFI avant que les violations des dispositions de sa lettre d'intention datant du 22 avril 2016 n'aient été traitées. En effet, aucun des projets qui ont fait l'objet de financements ne répond ni aux engagements en matière de transparence et de participation pris dans la lettre d'intention, ni aux procédures de la lettre destinées à assurer le respect de ces engagements.

*« Afin de s'assurer que l'argent des donateurs n'est pas gaspillé et dans le but de répondre aux objectifs fixés, il est nécessaire de suspendre la totalité du programme CAFI jusqu'à ce qu'un examen approfondi de l'ensemble de ses activités, y compris l'adoption de mécanismes de contrôles adéquats, ait été mené »,* déclare Irène Wabiwa Betoko, Responsable de la campagne Forêt à Greenpeace Afrique.

## RÉFÉRENCES

- [1] Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable (MECNDD),  
« Contrat de concession forestière n°002/16 du 15 septembre 2016 issue de la reprise par l'État de la forêt autrefois attribuée en vertu du contrat de concession forestière n°030/11 du 24/10/2011 résilié », 15 septembre 2016 ; lettre « n°[?] CAB/MIN/ECN-DD/04/00/RBM/2016 » de Robert Bopolo Mbongeza à Jacques Mokako Nzeke, 15 septembre 2016. Bopolo était Ministre de l'Environnement de la RDC du 25 septembre 2015 au 19 décembre 2016.
- [2] « Contrat de concession forestière n°002/16 [...] », op. cit.
- [3] Ancien membre du parlement de la Province Orientale et membre du conseil d'administration de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), puis Ministre du Développement rural pour la Province Orientale. (Réseau Ressources Naturelles, « Des députés provinciaux de la Province Orientale formés sur l'ITIE », Magazine Ressources Naturelles n°9, juillet -août 2010).
- [4] Le numéro d'immatriculation au registre de commerce de la SARL GBC indiqué dans le contrat n°002 est CD/KIN/RCCM/16-B-10.178.
- [5] Article 18.
- [6] "Lettre « n°[?] CAB/MIN/ECN-DD/04/00/RBM/2016 », op. cit. Mokako est président de l'ONG Action pour le Territoire de Bumba (ATB).
- [7] Ibid.
- [8] République Démocratique du Congo. Ministère des Affaires foncières, Environnement et Tourisme. 2002. Arrêté ministériel n°CAB/MIN/AF.F-E.T./194/ MAS/02 du 14 mai 2002 portant suspension de l'octroi des allocations forestières.
- [9] MECNDD, ordre de mission n°106/CAB/MIN/ECN-DD/SA/01/RBM/2016, date illisible ; ordre de mission n°107/CAB/MIN/ECN-DD/SA/01/RBM/2016, date illisible ; ordre de mission n°108/CAB/MIN/ECN-DD/SA/01/RBM/2016, date illisible.
- [10] Lettre « n° CAB/PM/CSPE/ONP/2016/4367 » d'Augustin Matata Ponyo à Robert Bopolo Mbongeza, 8 août 2016.
- [11] Greenpeace, Global Witness, Rainforest Foundation Royaume Uni, Rainforest Foundation Norvège, Environmental Investigation Agency, « Private and confidential letter to Members of the Board of the Central African Forest Initiative, » 22 juillet 2016.



PROTÉGER  
LES POUMONS DE  
L'AFRIQUE

GREENPEACE